République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 17 juin 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept juin, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 7	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 8	
Pour : 7	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN par Jean-Claude AUBERLET
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART, Rémy MONET
Abstentions : 1	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Adhésion à " Marianne de France "

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'une association « Marianne de France » a été créée le 10 février 2023 dans le but de dresser un inventaire de toutes les représentations publiques à travers la France.
Le buste de Marianne présent sur la fontaine de la Madeleine est unique en Lozère et a déjà été répertorié par l'association.
Il est proposé d'adhérer à l'association pour un montant annuel de 10 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- adhère à l'association "Marianne de France" selon les conditions citées ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 26/06/2023

et publié ou notifié
le 26/06/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 26/06/2023
048-214800195-20230617-DE_109_2023-DE